

Critères au sein de l'ED SPI :

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante, au minimum 5 publications (hors celles issues de la thèse) dans des revues à comité de lecture.
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement minimale : participation à l'encadrement d'au moins une thèse (sur la durée totale de la thèse) soutenue, encadrement d'étudiants de Master.
- Cette expérience doit être attestée par la participation des jeunes chercheurs encadrés dans les publications dans des revues indexées ou dans les brevets.

Ces critères sont à apprécier au regard des domaines scientifiques de l'ED, et particulièrement :

- **Pour l'informatique** : l'appréciation de la production scientifique se fera en prenant aussi en compte les conférences internationales jugées majeures dans le domaine et au moins 1 revue internationale sera exigée.
- **Pour les mathématiques** : les traditions et les pratiques sont telles que ces critères ne sont pas complètement transposables, en particulier en ce qui concerne l'encadrement. Pour la production scientifique les seuils numériques pourront être abaissés si le dossier comporte des résultats exceptionnels parus dans les toutes meilleures revues de mathématiques.